

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 561

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 11

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« d'une taxe perçue »

les mots :

« d'un droit perçu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Le texte ne crée pas à proprement parler de nouvelles taxes, mais plutôt des droits d'enregistrement. Il convient donc de substituer au terme « taxe » le terme « droit » au sein de cet article.